

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

LICENCE PROFESSIONNELLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1, D. 613-3 et D. 613-6 ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2016 relatif à l'accréditation de l'Université Grenoble Alpes l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. VICTOR BOYER, né le 18 novembre 1998 à FEURS (042) en vue de son inscription à la Licence Professionnelle ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

VU LE PARCOURS TYPE Entrepreneurat et tourisme des sports de nature,

Le diplôme de **LICENCE PROFESSIONNELLE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE, Mention GESTION ET DEVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS, DES SERVICES SPORTIFS ET DE LOISIRS**
mention assez bien

est délivré à M. **VICTOR BOYER**

au titre de l'année universitaire 2019-2020
et confère le **grade de licence**,
pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait le 17 septembre 2020

Le titulaire



Le Président

N° UNIVGA 14296457
2020201900020

Yassine LAKHNECH

*La Rectrice d'Académie,
Chancelière des universités*



Helène INSEL